



POUR LES MÉTIERS À PRÉDOMINANCE FÉMININE

La non-reconnaissance des qualifications pour les métiers à prédominance féminine au prétexte qu'elles sont « naturelles », « innées » dans les secteurs d'activités comme: la Santé, l'Action sociale et le médico-social, l'éducation, l'accompagnement des personnes en difficultés ou les plus fragiles, les services administratifs... se traduit par des différences dans les grilles indiciaires, dans les déroulements de carrière, dans l'accès au régime indemnitaire.

La CGT Fonction publique exige la suppression des inégalités salariales par l'application de la loi « salaire égal pour un travail de valeur égale ».



La non-reconnaissance de la pénibilité : alors qu'en 1969, le gouvernement en place avait reconnu la pénibilité de certains métiers dans la Fonction publique, permettant ainsi un départ anticipé à la retraite, les gouvernements successifs ont attaqué les métiers à prédominance féminine en retirant cette pénibilité en commençant par les enseignant.e.s et les infirmier.e.s. La future réforme de la retraite porte à croire que nous sommes à l'aube d'une nouvelle attaque sans précédent pour tous, avec comme conséquence un impact plus néfaste pour les femmes.

La CGT Fonction publique exige la reconnaissance de la pénibilité facteur de mixité des métiers, et la lutte contre les stéréotypes de nos professions considérées très injustement comme féminines.

AIDES SOIGNANT.E.S : 88% sont des femmes, toujours classées en catégorie C, travail invisible, dévalorisé, conditions de travail très difficiles.

La CGT revendique un diplôme d'Etat d'aide soignant.e et leur revalorisation en catégorie B.



SAGES-FEMMES et INGENIEURS HOSPITALIERS : un début de carrière proche mais un déroulé de carrière et une rémunération nettement plus avantageux pour les ingénieurs hospitaliers.

La CGT revendique un salaire avec les mêmes bornes indiciaires que les ingénieurs hospitaliers qui exercent un travail de valeur égale.

INFIRMIER.E.S : 90% de femmes « chantage » fait aux infirmier.e.s en poste avec la mise en place du droit d'option en 2012 : passer en catégorie A avec un peu plus de salaire et partir plus tard à la retraite ou bien rester en catégorie B en conservant la catégorie active mais une moindre revalorisation salariale. À noter que les Infirmiers Sapeurs-Pompiers (12% de femmes) sont passés en catégorie A avec maintien de la catégorie active.

La CGT revendique le passage en catégorie A pour toutes les infirmières et la réintégration dans la catégorie active.

ATSEM : 54 000 agent.e.s territoriales/aux spécialisé.e.s des écoles maternelles, emplois invisibles, méconnus et dévalorisés constitués à 99% de femmes dont 20% sont précaires et 20% à temps non complet.

La CGT revendique un vrai déroulement de carrière avec accès à la catégorie B, la reconnaissance de la pénibilité...



FILIÈRE ADMINISTRATIVE : plus de 80% des femmes exercent un travail de valeur comparable à celui de la filière technique, à prédominance masculine, qui a des carrières et des salaires beaucoup plus favorables.

La CGT revendique la revalorisation de la filière administrative.

FILIÈRE SOCIALE : 95% des femmes qui exercent leurs missions de travail social dans des conditions de plus en plus difficiles, se battent pour la reconnaissance de leurs qualifications.

La CGT revendique un passage en catégorie A type correspondant au niveau de qualification (diplôme bac + 3), d'expertise et de responsabilités exercées.

Alors que Le gouvernement prône l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la CGT Fonction publique demande des actes forts :

- la revalorisation des grilles salariales des métiers à prédominance féminine
- la mixité des métiers
- l'augmentation des moyens et des personnels dans l'ensemble des services publics pour une prise en charge de qualité dans tous les territoires
- la reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine et le maintien de la catégorie active pour un départ anticipé à la retraite
- le maintien des RTT durant les congés maternités,
- un grand plan de titularisation des salarié.e.s et agent.e.s en emplois précaires, dont la grande majorité sont des femmes
- un plan d'action avec des moyens pour la prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail

TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION, Femmes et Hommes mobilisé.e.s les 8 mars et 9 mars !